

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le 
ID : 004-210402186-20260330-DE_009_2026-DE

CONSEIL MUNICIPAL THORAME BASSE - COMMUNE

Séance du lundi 30 mars 2026

Date de la convocation: 26/03/2026

Membres en exercice : 11 *trente mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert LIAUTAUD*

Présents : 9 **Présents :** Caroline CHAILLAN, Robert LIAUTAUD, Yvette ROSSO, Eliane VERDINO, Grégoire MIGUEL, Patricia NAVARRETE, Aalin

Votants: 10 LALANNE, Paul OLIVER, Nathalie DESANGLOIS

Pour: 10 **Représentés:** Martine BONALD représentée par Eliane VERDINO

Contre: 0 **Excusés:**

Abstentions: 0 **Absents:** Jean-Louis SCHIELOTTO

Secrétaire de séance: Patricia NAVARRETE

Objet: Désignation du délégué CNAS - DE_009_2026

Monsieur le maire rappelle qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner le délégué au CNAS et ce pour la durée du mandat ;

Le Conseil Municipal,

DESIGNE LALANNE Alain comme délégué CNAS.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Robert LIAUTAUD

